Nations Unies A/69/361

Assemblée générale

Distr. générale
28 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 98 h) de l'ordre du jour provisoire*
Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu deux réunions. Sa trente-septième réunion ministérielle a eu lieu du 19 au 23 décembre 2013 à N'Djamena, et la trente-huitième du 29 juillet au 2 août 2014 à Malabo. Ces deux réunions ont été organisées par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) dans l'exercice de sa fonction de secrétariat du Comité.

Lors de ces deux réunions ordinaires, le Comité a continué de suivre l'évolution de la situation géopolitique et des questions de sécurité en Afrique centrale. La délégation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a fait un exposé sur ces questions, qui a été suivi d'un débat, puis de l'adoption de recommandations, dont celles proposées par la CEEAC, sur les mesures à prendre pour régler les questions de sécurité que le Comité avait inscrits à l'ordre du jour de ses travaux.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et la CEEAC ont également exposé au Comité les faits récents à retenir au sujet des armes classiques, dont l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 2117 (2013), et lui ont présenté l'état des ratifications de la Convention de Kinshasa.

* A/69/150.

14-60083 (F) 190914 190914

Merci de recycler

Préoccupé par les répercussions sur l'Afrique centrale des activités terroristes et de l'instabilité dans la région du Sahel, le Comité a examiné les progrès de l'application de la Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale, qu'il avait adoptée le 8 décembre 2011 à sa trente-troisième réunion ministérielle, tenue à Bangui du 5 au 9 décembre 2011. À ce sujet, le Comité a été informé des résultats de la série de séminaires organisés dans la sous-région avec le concours technique et financier du BRENUAC, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

Le Comité a également examiné les progrès de l'application des recommandations du sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sureté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin 2013. Il a noté avec satisfaction que l'inauguration du Centre de coordination interrégionale et du Centre régional pour la sécurité maritime en Afrique centrale était prévue pour 2014, voyant là une avancée notable de la lutte contre la piraterie et le banditisme armé dans le golfe de Guinée. Il a encouragé la CEEAC, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et la Commission du golfe de Guinée à continuer de coopérer à l'application des décisions du sommet de Yaoundé, avec le solide soutien du BRENUAC et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Le Comité consultatif permanent à repris le débat engagé lors de ses deux réunions ministérielles précédentes sur les incidences socioéconomiques du braconnage et sa contribution présumée au financement illicite de certains groupes rebelles. Le Comité s'est intéressé à ce que les États Membres et leurs partenaires avaient entrepris pour résoudre les problèmes que pose ce phénomène.

Les trente-septième et trente-huitième réunions ministérielles avaient respectivement pour thème spécial « Afrique centrale et la menace terroriste » et « les élections dans la sous-région de l'Afrique centrale : renforcer les moyens dont disposent les États pour organiser des scrutins crédibles se déroulant paisiblement ». Le Comité considérait ces deux thèmes comme particulièrement importants alors que, dans le contexte d'une menace terroriste grandissante, plusieurs pays de la sous-région préparaient des élections pour 2014, 2015 ou 2016.

Lors des deux réunions ministérielles, le Comité a consacré une partie de ses travaux à l'examen de la situation politique, des questions de sécurité, de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire en République centrafricaine. Il a également examiné les répercussions régionales, sur les plans humanitaire, sécuritaire et social, de la crise qui sévit dans ce pays, en particulier ses conséquences pour les pays voisins comme le Cameroun, le Congo, la République démocratique du Congo et le Tchad. Lors de sa trente-septième réunion, le Comité a adopté l'Appel de N'Djamena (voir l'annexe I), dans lequel il a exhorté les parties prenantes, en République centrafricaine, à poursuivre le dialogue politique en vue de l'organisation d'une conférence nationale. Il a également engagé les partenaires bilatéraux et multilatéraux à apporter un soutien logistique et financier à la République centrafricaine et à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). Lors de sa trente-huitième réunion ministérielle, le

Comité a adopté l'Appel de Malabo (voir l'annexe II), dans lequel il a exhorté les parties prenantes centrafricaines à honorer les engagements qu'elles ont pris pour mettre fin aux hostilités et à la violence.

Il est prévu que la trente-neuvième réunion ministérielle se tienne à Bujumbura en novembre 2014.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 68/62, intitulée « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale », l'Assemblée générale a salué les efforts déployés par le Comité pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité transfrontalières en Afrique centrale, et réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance prises aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et de favoriser la paix, la stabilité et le développement durables dans la sous-région.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée a également exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour le soutien qu'il avait apporté au Comité, salué le rôle joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et encouragé vivement les États membres du Comité et les partenaires internationaux à soutenir les travaux de celui-ci. Elle a de plus prié le Secrétaire général de continuer à fournir au Comité l'assistance nécessaire au succès de ses réunions ordinaires semestrielles, et l'a prié de lui présenter à sa soixante-neuvième session un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport, établi en réponse à cette demande, porte sur la période octobre 2013-août 2014..

II. Activités du Comité

4. La trente-septième réunion ministérielle du Comité a eu lieu du 19 au 23 décembre 2013 à N'Djamena; y ont pris part l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Tchad.

5. La trente-huitième réunion ministérielle s'est tenue à Malabo du 29 juillet au 2 août 2014. Tous les États membres du Comité y ont participé, soit: l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tome et Principe et le Tchad.

6. Les entités énumérées ci-après ont suivi les travaux des réunions ministérielles en qualité d'observateurs: la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Département des affaires politiques (Secrétariat), le BRENUAC et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

7. Les principales questions inscrites à son ordre du jour dont le Comité s'est occupé pendant la période considérée avec le concours que lui a prêté le BRENUAC dans l'exercice de sa fonction de secrétariat sont exposées ci-après.

A. Examen de la situation géopolitique et en matière de sécurité en Afrique centrale

8. Pendant la période considérée, le Comité a continué d'être le lieu d'échanges de vues sur les problèmes qui compromettent la paix et la sécurité en Afrique centrale et les moyens d'y faire face à l'échelon régional. Ces échanges ont porté principalement sur quatre questions prioritaires à prendre en considération aux fins de la diplomatie préventive, de la consolidation de la paix et de la stabilisation de la région : a) l'évolution politique et institutionnelle des pays, y compris du point de vue de la gouvernance; b) les problèmes de sécurité intérieure et l'insécurité transfrontière; c) la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme dans la région; et d) les circonstances particulières à chaque État membre du Comité.

9. Au sujet des questions relatives à l'évolution politique et institutionnelle, ainsi que de celles touchant la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme, le Comité a pris acte des efforts faits récemment par les États membres, tout en notant que les pays de la région devaient s'attacher à progresser encore.

10. Le Comité a aussi insisté sur les menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité dans la région et les difficultés auxquelles se heurte la promotion de la stabilité régionale. Il a réaffirmé qu'il était nécessaire de s'attaquer aux problèmes qui menacent la stabilité de la sous-région, dont la prolifération des armes légères et de petit calibre, le terrorisme et les activités de groupes armés tels que Boko Haram, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et le Mouvement des Chabab, ainsi que l'insécurité de la navigation maritime dans le golfe de Guinée et la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogue et le braconnage.

11. Le Comité a souligné que les États devaient se doter d'institution fortes, et qu'il fallait renforcer les moyens dont disposent les pays et la sous-région pour parer aux dangers qui menacent la paix et la sécurité en Afrique centrale.

12. Il a recommandé les mesures suivantes qui, selon lui, sont les moyens les plus efficaces de remédier aux difficultés susmentionnées : la ratification de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa), la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale, l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre le trafic de drogue, la création de commissions nationales antidrogue, et l'adjonction de la criminalité transnationale organisée à la liste des questions régulièrement réinscrites à l'ordre du jour du Comité.

13. Pendant ses trente-septième et trente-huitième réunions ministérielles, le Comité a concentré son attention sur la situation politique, les questions de sécurité, la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire en République centrafricaine, et sur les répercussions régionales de la crise que traverse le pays. Il a salué le rôle important joué par la CEEAC dans la recherche, par la voie diplomatique, d'une solution à cette crise.

14. Lors de sa trente-septième réunion ministérielle, le Comité a adopté l'Appel de N'Djamena (voir l'annexe I) dans lequel il a engagé les parties prenantes, en République centrafricaine, à poursuivre le dialogue politique en vue de l'organisation d'une conférence nationale. Il a également engagé les partenaires

bilatéraux et multilatéraux à apporter un soutien logistique et financier à la République centrafricaine et à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). Pendant sa trente-huitième réunion, il a noté comme étant le signe d'une évolution encourageante la conclusion par les groupes armés opérant en République centrafricaine d'un accord de cessation des hostilités, intervenu lors d'une rencontre qui a eu lieu à Brazzaville du 21 au 23 juillet 2014. Le Comité a adopté l'Appel de Malabo (voir l'annexe II), dans lequel il a exhorté les parties prenantes centrafricaines à honorer les engagements qu'elles ont pris pour mettre fin aux hostilités et à la violence

B. Application de la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale

15. À sa trente-troisième réunion ministérielle, tenue à Bangui en décembre 2011, le Comité a adopté la Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale (voir A/67/72-S/2012/159, annexe, pièce jointe I). Dans la feuille de route, les États membres ont entre autres demandé le concours du BRENUAC et du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

16. Répondant à cette demande, le BRENUAC, en partenariat avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, et en concertation avec la CEEAC, a entrepris de faire de la feuille de route une stratégie opérationnelle complète applicable à l'échelle régionale. Un séminaire organisé dans cette perspective à Brazzaville en décembre 2012 a abouti à la création d'un réseau régional d'experts de la lutte antiterroriste. Ce séminaire a également permis de mieux définir les priorités nationales et régionales et de recenser les lacunes de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme, notamment dans des domaines essentiels tels que la conception des projets, l'appui politique, ainsi que le soutien logistique et financier.

17. Pendant la période considérée, le BRENUAC, en partenariat avec le Centre pour la lutte contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, a aidé les États de la région à établir une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale, en organisant deux séminaires, en collaboration avec le Gouvernement gabonais pour l'un et le Gouvernement burundais pour l'autre. Le premier, qui avait pour thème « la police et le renseignement », a eu lieu à Libreville du 28 au 30 janvier 2014. Le second, qui avait pour sujet « les services douaniers et d'immigration, les contrôles aux frontières et les armes légères et de petit calibre », s'est tenu du 22 au 24 avril 2014 à Bujumbura.

18. Au cours de sa trente-huitième réunion ministérielle, le Comité a entendu un exposé des résultats de ces séminaires, et a été informé que d'autres auraient lieu avant la fin de 2014 et porteraient sur les sujets suivants : « Blanchiment d'argent et financement du terrorisme »; « La justice »; « Stratégie globale et conditions favorisant le terrorisme »; et « La société civile et les droits de l'homme ».

19. Durant la trente-septième réunion, le représentant du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme a fait un exposé intitulé « L'Afrique centrale et la

menace terroriste ». Le Comité a accueilli favorablement les recommandations qu'il a avancées, portant notamment sur le renforcement des moyens des institutions de l'État, la consolidation de la paix, le développement économique, l'habilitation des femmes, la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la ratification des traités relatifs au contrôle des armes et la non-prolifération.

20. Le Comité également été informé de ce que les organismes des Nations Unies avaient entrepris pour mettre en œuvre Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel; il a recommandé que la région du Sahel et la région de l'Afrique centrale développent leurs moyens synergiques de lutte antiterroriste.

C. L'insécurité transfrontière : l'Armée de résistance du Seigneur et les autres groupes armés

21. Le Comité a examiné la menace que représente la LRA en Afrique centrale et les effets de ses activités. À cet égard, le BRENUAC a fait le point des mesures qu'il a prises pour mobiliser les acteurs concernés contre la LRA et coordonner leurs efforts, ainsi que du soutien qu'il apporte à l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, menée sous la houlette de l'Union africaine.

22. Le Comité a été informé de la nomination au poste d'envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du Seigneur, le 10 juillet 2014, du kényan Jackson Kiprono Tuwei, qui succédait à Francisco Caetano Jose Madeira. Il a pris note avec satisfaction des contributions de M. Madeira et d'Abou Moussa, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC, aux efforts déployés pour relever les défis posés par la LRA.

23. Le Comité a salué les progrès accomplis ces dernières années dans la lutte contre la LRA, qui ont conduit à une diminution significative du nombre de déplacés et à des défections de plus en plus nombreuses dans les rangs de la LRA.

24. Le Comité a pris note des renseignements communiqués par le BRENUAC concernant l'organisation d'une réunion des parties prenantes et de leurs partenaires sur la question de la LRA à Entebbe (Ouganda), en septembre 2014.

25. Le Comité a recommandé que, par-delà la question de la LRA, un débat soit organisé sur les autres groupes armés actifs dans la sous-région, comme Boko Haram, les Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et le Mouvement des Chabab.

D. Sécurité maritime et piraterie dans le golfe de Guinée

26. Le Comité a examiné la question de la piraterie et de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, qui ne laisse d'être préoccupante pour la sous-région. La CEEAC a présenté au Comité le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale, qui sera basé à Pointe-Noire, au Congo, et qui doit être inauguré lors d'un exercice de terrain régional baptisé « LOANGO 2014 », en septembre 2014.

27. Le Comité a souligné l'importance du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale pour sécuriser les domaines maritimes du golfe de Guinée, en insistant sur le fait qu'il fallait renforcer la coopération au niveau interrégional afin de faire reculer l'insécurité maritime. Il a aussi remercié le Congo d'avoir pris toutes les mesures voulues pour rendre le Centre opérationnel et a demandé à tous les États membres de la CEEAC de s'acquitter de leurs obligations financières au regard du Centre conformément aux conclusions de la sixième réunion extraordinaire du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale. Le Comité a également accueilli avec satisfaction la proposition d'organiser une réunion ministérielle sur le transport maritime en marge du prochain sommet de la CEEAC, qui doit se dérouler à N'Djamena en 2015.

28. Le Comité s'est félicité des résultats de la réunion des chefs de secrétariat de la CEDEAO, de la CEEAC et de la Commission du golfe de Guinée, organisée le 5 juin 2014 à Yaoundé, à l'occasion de laquelle les chefs de secrétariat ont approuvé les documents fondateurs du Centre de coordination interrégional pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de sécurisation maritime en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, qui doit être inauguré en septembre 2014 à Yaoundé. Le Comité a exprimé ses remerciements au BRENUAC, à l'UNOWA, à l'Organisation maritime internationale et aux autres partenaires stratégiques pour leur soutien dynamique et fructueux.

E. Braconnage et commerce illégal d'espèces sauvages

29. Le Comité a exprimé sa préoccupation face aux conséquences en termes de sécurité et aux répercussions socioéconomiques du braconnage et du commerce illégal d'espèces sauvages, ainsi qu'aux liens possibles entre ces activités et le financement illicite des groupes armés.

30. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'organisation par l'Allemagne et le Gabon d'une réunion de haut niveau sur le braconnage et le commerce illicite d'espèces sauvages, en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, en septembre 2013. Le Comité s'est aussi félicité de la création d'un « groupe des Amis » pour lutter contre le braconnage en Afrique centrale.

31. Le Comité s'est réjoui que le Gabon et le Congo aient annoncé vouloir accueillir respectivement une réunion de haut niveau sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et une conférence internationale sur le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages. Il a dit souhaiter que le Secrétaire général nomme un envoyé spécial ou un haut représentant chargé de la question du braconnage et du commerce illégal d'espèces sauvages.

F. Élections en Afrique centrale

32. Lors de la trente-huitième réunion ministérielle, et compte tenu du fait que plusieurs États de la sous-région doivent organiser des élections en 2014, 2015 et 2016, le Comité a étudié la question intitulée « Élections dans la sous-région de l'Afrique centrale : renforcer les capacités nationales pour permettre la conduite de processus électoraux crédibles et pacifiques ».

33. Les États membres du Comité ont été informés que la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, la CEEAC et d'autres organisations internationales et régionales étaient prêtes à apporter leur concours sur tous les aspects du processus électoral. L'importance des missions d'observation électorale, et notamment de celles de la CEEAC, pour rendre les processus électoraux plus crédibles, a été soulignée.

34. Le Comité a prié la CEEAC de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le BRENUAC et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour formuler des propositions qui seraient soumises à la prochaine réunion ministérielle concernant les dispositifs concrets qui pourraient être mis en place à l'échelle régionale pour appuyer les efforts engagés par les États afin de réformer et renforcer les processus électoraux en Afrique centrale.

35. Le Comité a aussi recommandé que soit organisé un débat sur la capacité des États membres de financer les processus électoraux sans aide extérieure et sur le rôle des observateurs électoraux. Il a également préconisé que les États membres mettent l'accent sur les préparatifs des élections.

G. Activités du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat

36. Lors des trente-septième et trente-huitième réunions ministérielles, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, au nom du Bureau des affaires de désarmement, et la CEEAC ont informé le Comité des derniers développements intervenus en rapport aux instruments et mécanismes juridiques, politiques et régionaux concernant les armes conventionnelles, en mettant l'accent sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Registre des armes classiques, le Traité sur le commerce des armes et la résolution 2117 (2013) du Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre. La CEEAC et le Centre régional ont fait part au Comité des différentes activités qu'ils organisaient pour aider les États à respecter et appliquer la Convention de Kinshasa, le Traité sur le commerce des armes et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive.

37. Le Centre régional a expliqué au Comité l'importance de la ratification de la Convention de Kinshasa. Il a également encouragé les États membres du Comité qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier la Convention, qui ne pouvait entrer en vigueur tant qu'elle n'aurait pas recueilli au moins six ratifications. Le Centre régional a également informé le Comité qu'il avait entrepris de mettre au point un guide sur les législations nationales harmonisées des États parties à la Convention de Kinshasa.

38. Le Centre régional a insisté sur la nécessité d'accélérer la ratification du Traité sur le commerce des armes et informé les États membres de la création d'une nouvelle structure de financement : le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

H. Coopération avec les organisations internationales et régionales, avec l'appui de plusieurs entités des Nations Unies

39. La participation active de la CEEAC et de l'Union africaine, ainsi que la contribution aux travaux du Comité de plusieurs entités des Nations Unies, et notamment le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), la MINUSCA et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), ont facilité les efforts déployés par le Comité pour régler les problèmes qui hypothèquent la paix et la sécurité en Afrique centrale, en particulier dans le cadre d'initiatives de médiation et en fournissant un appui aux autorités et à la société civile.

40. Le Comité a encouragé le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale à poursuivre ses efforts pour promouvoir aux côtés de ses partenaires les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale.

41. Le Comité a exprimé ses remerciements au BRENUAC pour sa coordination des activités des différents organismes présents en Afrique centrale et il a souhaité que lors des prochaines sessions, des arrangements soient pris pour assurer la participation de toutes les entités invitées, y compris celles qui ont le statut d'observateur.

42. Le Comité a souligné l'importance de la coopération de toutes les organisations régionales d'Afrique centrale, et notamment de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

III. Questions administratives et financières

43. Après avoir examiné la situation financière du Fonds d'affectation spéciale, le Comité s'est dit profondément préoccupé par l'état des contributions, en déplorant le manque de progrès dans ce domaine, en dépit des engagements pris par les États membres.

44. Le Comité a recommandé que cette question cruciale fasse l'objet d'un suivi plus attentif, en engageant les États membres à prendre les mesures voulues pour s'acquitter de leurs obligations financières à son égard, conformément à l'esprit de la Déclaration relative au Fonds d'affectation spéciale du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (Déclaration de Libreville), puisqu'aucune contribution n'avait été reçue depuis le mois de décembre 2012.

IV. Conclusions et recommandations

45. Le Secrétaire général sait gré au Comité des efforts constants qu'il déploie pour consolider la paix et la sécurité dans la sous-région, en collaboration avec les organisations sous-régionales et régionales. Il l'encourage à approfondir encore sa collaboration avec la CEEAC et à resserrer son partenariat avec les organismes des Nations Unies, l'Union africaine et les autres organisations sous-régionales et partenaires internationaux.

46. La situation en République centrafricaine et les répercussions de cette crise sur la population locale et dans la sous-région ne laissent d'être préoccupantes. L'adoption par le Comité des appels de N'Djamena et de Malabo en décembre 2013 et août 2014 respectivement, sont un signe bienvenu d'engagement de la part de la région. Le Secrétaire général approuve l'appel qu'a lancé le Comité aux parties prenantes en Afrique centrale pour qu'elles respectent l'Accord de Brazzaville sur la cessation des hostilités et de la violence, et il invite les États Membres de la sous-région à continuer d'encourager le dialogue et la réconciliation nationale dans le pays.

47. Le Secrétaire général félicite le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad d'avoir ratifié la Convention de Kinshasa, qui reste un outil incontournable dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et la violence armée en Afrique centrale. Il appelle tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention pour qu'elle puisse entrer en vigueur.

48. Les progrès qui ont été accomplis grâce aux ateliers organisés à Libreville et Bujumbura dans l'application de la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale, adoptée en décembre 2011 à Bangui, sont très encourageants. Le Secrétaire général engage le Comité, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et le BRENUAC à poursuivre activement leur collaboration pour faire en sorte que la feuille de route soit rapidement opérationnelle.

49. Le Comité a bien avancé dans l'application des recommandations qui lui ont été faites lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, qui s'est tenu les 24 et 25 juin 2013 à Yaoundé. Le Secrétaire général félicite les États Membres de la région, la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée de l'engagement considérable dont ils font preuve et des efforts collectifs qu'ils déploient pour prévenir et réprimer la piraterie et les vols à main armée en mer, conformément aux dispositions de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité. Il se réjouit de l'annonce de l'inauguration officielle à Yaoundé, au dernier trimestre de 2014, du Centre de coordination interrégional pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de sécurisation maritime en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, qui constituera un moment crucial dans l'application des décisions prises au Sommet de Yaoundé. Il félicite également la CEEAC des progrès accomplis dans la mise en place du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale. Pour que le Centre puisse être rapidement opérationnel et efficace, il est indispensable que les États membres versent leurs contributions financières dans les délais.

50. Le Secrétaire général félicite le Comité de l'engagement dont il fait preuve pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages, et il salue les efforts déployés par le Gabon pour faire œuvre de sensibilisation sur ces questions et renforcer la coopération régionale en la matière. Il importe que le Comité reste saisi de ces questions lors de ses prochaines sessions et qu'il mette au point une réponse commune face à ces menaces. À cet égard, le Secrétaire général encourage les gouvernements des États membres du Comité à faire fond sur les efforts en cours et à coopérer étroitement avec la CEEAC et l'Union africaine, ainsi

qu'avec le BRENUAC et les autres entités des Nations Unies compétentes, pour mettre au point une approche régionale afin de lutter contre ces phénomènes.

51. Le Comité doit disposer de suffisamment de ressources pour être en mesure de s'acquitter de son mandat. Le Secrétaire général invite donc tous les États membres du Comité à lui apporter un soutien financier pour qu'il puisse mener à bien ses activités, qui permettent d'instaurer un climat de confiance entre États d'Afrique centrale.

52. Le Secrétaire général exprime ses remerciements au BRENUAC, au Département des affaires politiques, au Bureau des affaires de désarmement, au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, au Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, au BNUB, à la MINUSCA et à la MONUSCO, ainsi qu'aux autres entités des Nations Unies en Afrique centrale, pour le soutien qu'ils apportent aux travaux du Comité. Il attend avec intérêt la tenue de la trente-neuvième réunion ministérielle du Comité, en novembre 2014, à Bujumbura.

Annexe I

[Original : français]

Appel de N'Djamena, adopté à la trente-septième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à N'Djamena, du 19 au 23 décembre 2013

Nous,

Ministres des affaires étrangères et chefs de délégations des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,

Réunis à N'Djamena, République du Tchad, à l'occasion de la trente-septième réunion ministérielle dudit Comité;

Préoccupés par la détérioration continue de la situation sécuritaire et humanitaire, amplifiée par les confrontations intercommunautaires à caractère religieux en République centrafricaine;

Considérant la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 17 juin 2013 à sa trois cent quatre-vingtième réunion, créant la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA);

Considérant le communiqué de la troisième réunion du Groupe international de contact sur la République centrafricaine , tenue à Bangui le 8 novembre 2013;

Réitérant notre ferme engagement à l'Accord de Libreville du 11 janvier 2013 et la Déclaration de N'Djamena du 18 avril 2013 comme fondement juridique de la transition en République centrafricaine;

Nous référant à la Déclaration de Kigali du 23 août 2013;

Prenant en compte le risque de déstabilisation de l'ensemble de la sous-région de l'Afrique centrale et de la transformation de la République centrafricaine en sanctuaire des groupes armés, y compris l'Armée de résistance du Seigneur (LRA);

Nous déclarons profondément préoccupés par la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine;

Invitons tous les acteurs politiques centrafricains à respecter les engagements contenus dans la Déclaration de N'Djamena et sa feuille de route;

Lançons un appel à la poursuite du dialogue politique en vue de la tenue d'une conférence nationale inclusive et encourageons les chefs religieux à poursuivre leurs efforts de médiation et de conciliation entre les communautés chrétiennes et musulmanes;

Condamnons toute instrumentalisation de la religion;

Condamnons fermement tous les actes de violence commis par les différents groupes armés contre les populations civiles et contre les forces de la MISCA ainsi que les forces françaises;

Réaffirmons l'engagement de nos États à appuyer le processus de transition en République centrafricaine et invitons les États membres du Comité à s'impliquer activement dans toutes les actions visant au règlement de la crise centrafricaine;

Saluons l'adoption des résolutions 2121 (2013) et 2127 (2013) par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur la République centrafricaine;

Lançons un appel à tous les États membres du Comité pour qu'ils contribuent de manière significative à la mise en place effective de la MISCA notamment par la mise à disposition des personnels et du soutien logistique requis;

Saluons le transfert d'autorité de la Force multinationale d'Afrique centrale à la MISCA intervenu le 19 décembre 2013;

Nous félicitons de l'engagement pris par le Rwanda et la République démocratique du Congo de fournir des contingents à la MISCA;

Lançons également un appel aux partenaires multilatéraux et bilatéraux pour un appui financier et logistique conséquent à la situation humanitaire en République centrafricaine et à la MISCA et prenons note des dispositions contenues dans la résolution 2127 (2013) relative à l'organisation d'une conférence des donateurs;

Réitérons notre appel à tous les membres du Groupe international de contact, ainsi qu'au reste de la communauté internationale à tenir leurs engagements en apportant leur contribution au Fonds fiduciaire pour la République centrafricaine;

Exprimons notre gratitude à l'endroit des différents partenaires, notamment la France, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne qui soutiennent les efforts de stabilisation et de rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine;

Exhortons la communauté internationale à continuer à accorder toute l'attention nécessaire à la situation en République centrafricaine et à en faire une priorité.

Fait à N'Djamena, le 22 décembre 2013

Annexe II

[Original : français]

Appel de Malabo sur le Forum de Brazzaville pour la réconciliation nationale et le dialogue politique intercentrafricain, adopté à la trente-huitième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Malabo du 29 juillet au 2 août 2014

Nous,

Ministres des affaires étrangères et chefs de délégations des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,

Réunis à Malabo, République de Guinée équatoriale, à l'occasion de la trente-huitième réunion ministérielle dudit Comité;

Examinant la situation géopolitique et sécuritaire des États membres :

– Nous déclarons profondément préoccupés par la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine;

– Nous félicitons de la tenue à Brazzaville, du 21 au 23 juillet 2014, du Forum pour la réconciliation nationale et le dialogue politique inter-centrafricain ayant regroupé les autorités de la transition, les partis politiques, la société civile, et les groupes armés autour de la médiation internationale sous la conduite de S. E. M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo;

– Saluons la signature par toutes les parties prenantes de l'Accord de cessation des hostilités et des violences, première étape d'un processus qui va se poursuivre dans un cadre plus élargi en République centrafricaine;

– Exhortons les différents acteurs au respect des engagements pris afin de favoriser le retour au climat de paix et de sécurité nécessaire pour mener la transition à son terme en vue d'un retour de l'ordre constitutionnel normal en République centrafricaine;

– Réaffirmons l'engagement de nos États à appuyer le processus de transition et à s'impliquer plus activement dans toutes les actions visant à la résolution de la crise en République centrafricaine;

– Invitons la communauté internationale à continuer à apporter son soutien au règlement pacifique de la crise en République centrafricaine;

– Rendons hommage, une fois de plus, à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et renouvelons notre reconnaissance aux pays frères et amis pour leur assistance multiforme dans le cadre des efforts en vue du retour d'une paix durable en République centrafricaine;

– Lançons un appel à tous les États membres du Comité à contribuer de manière significative au transfert effectif, le 15 septembre 2014, de la MISCA vers la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA);

– Exprimons notre gratitude aux Nations Unies, à l'Union africaine et à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux pour leur appui important à la médiation internationale.

Fait à Malabo, le 2 août 2014